

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ET LA RESPONSABILITÉ LORS DE LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS DE LILLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  1H30  Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les dirigeants associatifs peuvent engager leur responsabilité personnelle dans certaines circonstances. Quelles sont les responsabilités des différents acteurs de l'association ? Quelle distinction entre la responsabilité de l'association en tant que personne morale et la responsabilité personnelle des dirigeants ? Ce temps d'information répondra à toutes vos questions sur les situations pouvant entraîner la responsabilité des dirigeants.

DATE(S) DE LA FORMATION

22 avril 2025
17H30-19H00



LIEU DE LA FORMATION

Maison des Associations de Lille, 27 rue Jean Bart
2ème et 3ème étages
59000 Lille

POUR S'INSCRIRE

 0320143541
 mda@mairie-lille.fr
 <https://www.lille.fr/Participer/S-engage...>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des Associations de Lille
 Voir la présentation de cette structure